



## Déclaration du SNETAA EIL à la CAPN du 16 mars 2010

Le SNETAA eil , fidèle à ses engagements sur le suivi de la rénovation de la voie professionnelle, rappelle ses exigences pour une rénovation réussie.

Cela passe obligatoirement par :

- Un recrutement de PLP à la hauteur des besoins disciplinaires, et par la mise en place du processus de titularisation des contractuels promis par le chef de l'état. Il n'est en effet pas acceptable de nous opposer le nombre de non titulaires (en particulier CDI) ou les surnombres budgétaires dans une autre discipline ou un autre corps du second degré, pour justifier l'absence d'entrées dans une académie et dans une discipline donnée .
- Par un nombre d'entrées de PLP dans les académies qui doit être à la hauteur des besoins suite à l'évolution des structures et à l'augmentation d'élèves conséquente prévue en LP dans certaines académies.
- Par **l'examen des demandes de PLP sur les postes BTS en LP** (y compris postes spécifiques) conformément au décret modifié de leur statut et relayées cette année par une consigne en ce sens de la DGRH, n'en déplaise à l'inspection générale qui déclare préférer les certifiés sur ces postes ! (certains IG vont même jusqu'à dire que « les PLP concernés n'ont qu'à passer le concours ! »). De quels concours s'agirait – il ? Nous ne connaissons pas de concours d'enseignants du second degré exclusivement pour les BTS...
- La prise en compte **dans les enseignements obligatoires de la LV2 dans certains bac pro 3ans** et de **la PSE** (enseignée par les PLP Biotechnologie) **dans tous les bac pro 3 ans**, doit se traduire par une augmentation des postes nécessaires dans les disciplines correspondantes. Cela améliorera le mouvement par une plus grande possibilité à muter.

- Concernant le mouvement chefs de travaux
  - Le SNETAA souhaite que tous les postes vacants soient déclarés dès leur libération afin de ne pas passer par des solutions provisoires pour les pourvoir (cas des faisant fonction).
  - Le SNETAA dénonce le non respect du droit à mobilité pour les chefs de travaux titulaires au profit des faisant fonction.
  - Le SNETAA a constaté que de nombreux avis sur les candidats n'ont pas été renseignés. Cela ne permet pas d'avoir une vue objective des aptitudes des candidats.
  
- Les élus SNETAA souhaitent que **le paritarisme vive comme il a vécu jusqu'à ce jour**, leur permettant de jouer leur rôle dans ces CAPN et leur laissant des possibilités d'amélioration du mouvement. Certes les priorités légales le sont aussi pour les élus, mais le droit à mobilité doit aussi être possible pour des conjoints qui souhaitent muter ensemble ; ce n'est pas ce que traduit ce projet de mouvement.
  
- Le SNETAA dénonce avec force le fait que dans certaines spécialités, particulièrement celles à faible flux, le nombre d'entrants soit insuffisant et ne couvre même pas le nombre de postes précédemment pourvus par des ATP ou des stagiaires en situation. Il est anormal qu'ayant passé le concours et étant enfin titulaires, les stagiaires situation se retrouvent plus en difficulté familiale que lorsqu'ils étaient non titulaires.  
 Cela n'empêche que des personnels arrivent dans certaines académies en surnombre et qu'à l'inverse l'affectation selon les besoins ne se fait pas dans certaines petites disciplines.  
 Chacun sait qu'un enseignant bien affecté sera plus performant et plus efficace. L'institution n'a rien à gagner dans des affectations non souhaitées.  
 Si la rigueur budgétaire est une réalité que nous subissons tous les jours, que les choix se fassent au moins en accord avec les besoins académiques.
  
- Le SNETAA EIL remercie le service de la DGRH B22 pour son accueil et sa disponibilité et souhaite garder des relations ouvertes et cordiales